

NIF : 408014000160166 Siège : Rue Ouled Sidi Cheikh, El Mohammadia, Alger Tel/Fax : + 213 020 40 37 68

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales N°09/INMV/2025
« Acquisition de vaccin antiaphteux trivalent O-A-SAT2 »

En applications des dispositions de l'article 46 de la loi 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, l'Institut National de la Médecine Vétérinaire lance un appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales portant sur l'acquisition d'un lot unique de vaccin contre la fièvre aphteuse composé de :

- Deux millions (2.000.000) de doses de vaccin anti aphteux trivalent sérotypes O-A- SAT2

- Sont éligibles à la participation à ce présent appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimales, toutes personnes physiques ou morales, répondant aux critères suivants :
- Disposant d'un agrément d'importateur des produits vétérinaires délivré par le Ministre chargé de l'Agriculture, en cours de validité ;
- Disposant d'une autorisation de mise sur le marché (A.M.M), en cours de validité, portant sur le vaccin objet du présent cahier des charges, conforme à la réglementation en vigueur et établie au nom du soumissionnaire.
- Les soumissionnaires peuvent, directement ou par le biais de représentants dûment mandatés par leurs soins, retirer le cahier des charges de : **Institut National de la Médecine Vétérinaire - Direction de l'administration générale Bureau N°09 - Adresse : Rue Ouled Sidi Cheikh El Mohammadia Alger** contre présentation d'un récépissé de versement au **compte Trésor N° 1980000039/40** de la Trésorerie Principale, située à : 2 avenue du 1^{er} novembre – Alger, de la somme de **Cinq Mille Dinars Algériens (5000,00 DA)**, non remboursable, représentant les frais de reprographie.
- Les offres doivent comprendre un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière conformément à l'article 11 du cahier des charges.
- La **durée de préparation des offres** est fixée à **dix (10) jours** à compter de la date de la première parution du présent avis d'appel d'offres dans le BOMOP ou la presse nationale écrite ou électronique ou sur le site du portail électronique des marchés publics.
- Les offres technique et financière ainsi que le dossier de candidature (en deux (02) exemplaires) doivent être présentés et transcrits de manière lisible et ne contenir aucune mention, interligne, rature ou surcharge. Les offres techniques ne doivent en aucun cas comporter des indications sur les prix sous peine de rejet de l'offre. Les trois enveloppes comportant **le dossier de candidature l'offre technique et l'offre financière** doivent être insérées dans une enveloppe unique, fermée et anonyme, ne comportant que les indications suivantes :

Appel d'Offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales N° 09/INMV/2025
« Acquisition de vaccin antiaphteux trivalent O-A-SAT2 »
« A n'ouvrir que par la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres »

- La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres, de **8h30 à 11H**, heure limite. Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (vendredi ou samedi) la durée de préparation des offres est prorogée au jour ouvrable suivant.
- Les offres doivent être déposées à l'adresse :

Institut National de la Médecine Vétérinaire
Direction de l'administration générale - Bureau N°09
Adresse : Rue Ouled Sidi Cheikh El Mohammadia Alger

- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai égal à la durée de préparation des offres augmenté de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de la séance d'ouverture des plis, et ce, en application des dispositions de l'article 76 de la loi 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.
- L'ouverture des plis aura lieu en séance publique le jour correspondant à la date limite de dépôt **à 11H 15 mn** au niveau de la salle de réunion de la Direction Générale de l'INMV à l'adresse citée ci-dessus.

« Les soumissionnaires ou leurs représentants sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis »
« Tout pli parvenu hors délai ne sera pas réceptionné »